

République Française Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret Arrondissement d'Orléans Commune d'Ingré

DECISION N° DC.23.019 portant sur

L'attribution d'un marché relatif à l'acquisition de fournitures techniques : fournitures électriques et fourniture d'outillage, quincaillerie et serrurerie

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2020 N° DL 20.105 approuvant la convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole,

Vu la délibération du conseil municipal du 15 janvier 2022 N° DL 22.004 approuvant l'ajout d'une famille d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole,

DECIDE

Article 1er : La Métropole d'Orléans a cédé à la ville d'Ingré l'appel d'offres relatif à l'acquisition de fournitures techniques : fournitures électriques et fourniture d'outillage, quincaillerie et serrurerie.

Concernant le lot n°1 : fournitures électriques, les titulaires du marché sont :

- la société SONEPAR, 18-20 Quai du Point du Jour, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
- la société REXEL, 12 rue Jean Nicot, 45140 SAINT JEAN DE LA RUELLE

Les prix de l'appel d'offres sont traités à prix unitaires, sur la base des bordereaux de prix, des catalogues et des sites internet des titulaires avec les taux de remise applicables aux tarifs publics.

Le marché est conclu à compter du 24 janvier 2023 jusqu'au 23 janvier 2024. Le marché est reconductible tacitement 3 fois pour une période d'un an, soit jusqu'au 23 janvier 2027.

Concernant le lot n°3 : fournitures d'outillage, quincaillerie et serrurerie, les titulaires du marché sont :

- la société SAS FOUSSIER, ZAC du Monne, 21 rue Châtelet, 72700 ALLONNES
- la société SAS QUINCAILLERIE SETIN, D921 Route d'Elbeuf, 27340 MARTOT

Les prix de l'appel d'offres sont traités à prix unitaires, sur la base des bordereaux de prix, des catalogues et des sites internet des titulaires avec les taux de remise applicables aux tarifs publics.

Le marché est conclu à compter du 16 février 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. Le marché est reconductible tacitement 3 fois pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 10 FEV. 2023

Christian DUMAS

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : 1 0 FEV. 2023

Publié ou notifié-le : 1 0 FEV. 2023

Publié ou notifié-le : 1 0 FFV 2023 Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : VILLE INGRE |Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DC_23_019

Objet : L'attribution d'un marché relatif à

l'acquisition de fournitures techniques : fournitures électriques et fourniture d'outillage, quincaillerie et

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2023-02-10 00:00:00+01

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 1.1 - Marchés publics

Identifiant unique: 045-214501694-20230210-DC_23_019-AR

URL d'archivage : Non définie Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	976 o
Nom métier : 045-214501694-20230210-DC_23_019-AR-1-1_0.xml	o o no quanti	2700
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	129.7 Ko
Nom original : DC.23.019 - Fourn. électriques et outillages.pdf	applicación/pai	125.7 KO
Nom métier :		

99_AR-045-214501694-20230210-DC_23_019-AR-1-1_1.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2023 à 14h06min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 février 2023 à 14h06min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2023 à 14h06min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2023 à 14h07min08s	Reçu par le MI le 2023-02-10